

Emargement, Conseil d'école du lundi 13 novembre

Prénom	Nom	Qualité	Présent	Absent	Excusé
Noyon	Pascal	Maire			x
Anita	Plumart	Adjointe attachée aux écoles	X		
Maryse	Bernard	Adjointe attachée aux écoles	X		
Virgine	Evrard Rossignol	Représentant des parents d'élèves	X		
Denis	Wéry	Représentant des parents d'élèves	X		
Natacha	Martin	Représentant des parents d'élèves	X		
Karine	Bruyère	Représentant des parents d'élèves	X		
Stéphanie	Renuart	Représentant des parents d'élèves	X		
Jean-Guy	Boisdenghien	Représentant des parents d'élèves	X		
Maud	Brulé	Représentant des parents d'élèves	X		
Cathy	Prévost	Représentant des parents d'élèves		x	
Céline	Godart	Représentant des parents d'élèves	X		
Angèle	Garbe	Représentant des parents d'élèves	X		
Alice	Dehen	Professeur des écoles	X		
Estelle	Durant	Professeur des écoles	X		
Adèle	Lefèbvre	Professeur des écoles	X		
Quentin	Lobry	Professeur des écoles	X		
Elodie	Consil	Professeur des écoles	X		
Jocelyn	Somon	Directeur	X		
Chantal	Naert	Déléguée départementale de l'EN	x		

1) Organisation du conseil d'école : lecture du règlement intérieur

La séance débute par la nomination des titulaires et des suppléants des représentants des parents d'élèves.

Titulaires	Suppléants
Denis WERY	Angèle DAZIN GARBE
Stéphanie RENUART	Maud BRULE
Jean Guy BOIDENGHEIN	Cathy PREVOST
Virginie EVRARD ROSSIGNOL	Céline GODART
Karine BRUYERE	Natacha MARTIN

Il rappelle que les représentants des parents d'élèves doivent faire part des points qu'ils souhaitent aborder lors du prochain conseil, 8 jours avant minimum. Egalement, que seuls les titulaires ont le droit de voter, et que bien sûr en cas d'absence c'est le suppléant qui prend ce droit. Enfin, titulaires et suppléants peuvent bien sûr tous assister au Conseil d'école.

SOMON invite les personnes présentes à la réunion à se présenter. L'équipe pédagogique, les conseillers municipaux, les parents d'élèves et la représentante DDEN.

Mme NAERT rappelle sa fonction ; elle fait le lien entre la commune, l'école et les parents. Elle rencontre également les autres DDEN.

Il est précisé qu'il faut deux secrétaires de séances, un membre de l'équipe pédagogique et un des représentants des parents d'élèves ; Ce sont Adèle Lefebvre et Virginie Evrard Rossignol qui se portent volontaires.

2) Lecture et signature du PV du 25 juin

L'ordre du jour du dernier conseil était le suivant : retour du rythme solaire à quatre jours. Un sondage avait été mis en place. Le point avait été fait sur les effectifs - 114 élèves prévus à la rentrée 2017 -, sur le projet d'école 2017/2020 – sur la liste d'actions, sur le projet d'une nouvelle école (entre temps abandonné), sur les fournitures et sur les subventions de la commune. Des remerciements avaient été fait à la commune pour les ordinateurs, la connexion, le nouvel opérateur. Des remarques avaient été faites sur le bruit à la cantine et il avait été envisagé de mettre en place un règlement commun école/garderie/cantine. Enfin, point sur les travaux, les doléances et les remerciements.

👉 Le Pv du 25 juin est signé par les membres du conseil d'école. Aucune remarque particulière n'est émise.

3) Les effectifs au 17 octobre 2017, constat de rentrée :

2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017
105	114	124	116

Prévisions pour l'année 2017/2018 établi le 16/10/2017 : 109 élèves

Suite à des départs, l'effectif actuel est de 108 élèves. Le seuil minimum étant de 100 élèves pour 5 classes, Monsieur SOMON restera vigilant concernant une éventuelle fermeture de classe.

A ce propos, Monsieur SOMON demande un peu plus de clarté concernant les inscriptions des élèves non Fleurisiens. La commune accepte-t-elle automatiquement des enfants d'autres communes ? Y-a-t-il un accord entre les mairies ?

4) Les élections 2017/2018 :

10 sièges à pourvoir (5 titulaires, 5 suppléants).

Une seule liste s'est présentée sur laquelle 10 parents d'élèves se sont inscrits

Résultats du vote :

- Nombre d'inscrits : 152
- Nombre de votants : 67
- Nombre de votes blancs ou nuls : 9
- Suffrages exprimés : 58

Soit une participation de 44.08%

En 2016, elle avait été de 28 %. Monsieur SOMON se félicite de cette participation qui a évolué de manière significative et positive (+22%)

5) **Le règlement intérieur :**

Monsieur SOMON présente le règlement intérieur de l'école

Quelques rappels : les admissions/inscriptions se font au préalable en mairie en Mairie. Le temps scolaire, les nouveaux horaires. La fréquentation scolaire : une fois inscrit, même si l'école n'est obligatoire qu'à partir de 6 ans, elle doit être régulière. Le directeur se donne la possibilité de désinscrire en cas de fréquentation irrégulière. Egalement, la ponctualité est de rigueur. La question du goûter l'après-midi a été abordée mais il a été jugé qu'il était encore temps pour les enfants de goûter après la sortie. Rappelons que la collation du matin doit être un fruit ou un laitage, de l'eau (pas de boisson sucrée, de biscuits, de bonbons).

Concernant les inscriptions, seuls les enfants ayant 2 ans révolus au 31 décembre peuvent être inscrits en cours d'année.

Extrait du règlement

« L'école est un lieu d'instruction et d'éducation où chaque élève doit être formé dans un climat de confiance, de tolérance et d'estime nécessaire à sa vie de citoyen conscient de ses devoirs, de ses droits et de ses responsabilités.

Les principes qui régissent le service public d'éducation :

Le service public d'éducation repose sur des valeurs et des principes que chacun se doit de respecter dans l'école : la neutralité, la laïcité, le travail, l'assiduité et la ponctualité.

Ainsi le présent règlement a pour objet de définir clairement les règles de fonctionnement ainsi que les droits et obligations de chacun des membres de la communauté scolaire dans le respect des textes officiels et de la réglementation en vigueur ».

Le Conseil d'Ecole, en sa séance du 13/11/2017 adopte ce règlement à l'unanimité des membres présents.

Le présent règlement s'applique donc sans distinction à tous les élèves de l'école et ce durant toute leur scolarité à l'école

6) **Sécurité des élèves :**

Risque incendie : deux exercices doivent être faits dans l'année. Le 1^{er} a été fait le 21 septembre 2017.

Question des parents : les détecteurs à incendie ont-ils été installés ?

Réponse de la commune : non, c'est en cours.

Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS)

Un PPMS « risques majeurs » : Son principe est d'organiser une mise en sûreté des élèves et des personnels en attendant l'arrivée des secours. Un exercice doit être fait par année scolaire.

Un PPMS « attentat/intrusion » : ce PPMS définit les comportements à adopter en cas d'attaque terroriste directe ou indirecte. Deux protocoles différents existent résumé par « On se cache » et « On s'enfuit ». Un exercice doit être fait par année scolaire. Il sera fait le lundi 20 novembre 2017.

🔊 **Se cacher** : En élémentaire, les classes de Mme Lefebvre et de SOMON, dans la classe informatique, sous les tables, pas de bruit.... A l'aide de talkie-walkie, SOMON avertira grâce à une sonnerie d'alerte M.LOBRY qui fera la même chose de son côté dans la salle informatique. Le talkie-walkie permettra également à l'équipe de communiquer. En maternelle, cela reste compliqué car les murs donnant sur la cour sont toutes vitrées. Donc les enfants se cacheront dans la salle centrale. Un bilan sera dressé suite à l'exercice.

🔊 **S'échapper** : En élémentaire, rassemblement dans le couloir et sortie par la porte de devant, se diriger à droite, puis se cacher dans le chemin qui descend à droite vers la Belleuse. En maternelle, fuite par l'arrière par le camping jusqu'à la salle Gaston Locmane.

M. SOMON doit se rapprocher des pompiers pour leur demander leur avis.

Les 4 Plans particulier de mise en sûreté(PPMS) sont présentés et signés par tous les membres du conseil.

Plan vigie Pirate :

Des affichettes d'informations sont présentes sur les murs des écoles avec les recommandations faites aux parents.

Rappel :

- Eviter les attroupements
- Ne pas stationner devant les entrées et sorties d'école
- Signaler tout comportement suspect
- Ecole fermée = passage obligé par le bureau du Directeur (sonnette)

M. SOMON demande si la mairie peut réinstaller un mur de barrières devant l'école, afin que les enfants de la cantine puissent rentrer dans l'école de façon sécurisée et afin d'empêcher le stationnement des voitures devant l'entrée.

7) Les rythmes scolaires

Le passage à 4 jours semble s'être très bien passé mais voici quelques petites remarques sur cette organisation :

Le passage à 4 jours a diminué le temps d'enseignement en classe. En effet, une demi-heure par jour de récréation au lieu de 15 minutes par jour soit une perte d'1 heure d'enseignement par semaine.

Les horaires posent problèmes car ils avaient été décidés sur une organisation à 4 jours et demi.

Les APC se font donc à des heures trop tardives pour les élèves (16h45 à 17h30 !) et il est impossible de les organiser le midi. Les réunions de l'équipe pédagogique sont également impactées par ces horaires trop tardifs.

Enfin, petit clin d'œil des élèves de CM2 : les délégués ont fait un petit sondage auprès de la classe et il s'avère que 18 des 19 élèves regrettent la semaine de 4 jours et demi.

Sans remettre en cause la semaine de 4 jours, les horaires devront une nouvelle fois être modifiés en fin d'année. La nouvelle organisation des écoles permettra sûrement d'améliorer le fonctionnement.

8) Communication avec les familles

3 réunions parents /professeurs auront lieu cette année.

- La première est la réunion collective de rentrée.
- Un bilan par semestre sera fait soit 2 réunions parents/professeurs individuelles.

La 1^{ère} aura lieu la semaine du 15 au 19 janvier 2018 pour les élémentaires et du 22 au 26 janvier pour les maternelles.

La seconde aura lieu la semaine du 18 au 22 juin 2018 pour les élémentaires et du 25 au 29 juin pour les maternelles.

Bien entendu, les parents dont les enfants présentent certaines difficultés seront invités à rencontrer le professeur plus fréquemment.

- Un cahier d'évaluation vous est régulièrement transmis
- Chaque professeur pourra communiquer avec son groupe de parents d'élèves via mail ; la communication peut également se faire via le carnet de liaison ou l'agenda.
- En maternelle, la communication se fait de manière générale par affichage.
- La communication sur la vie de l'école pourra se faire également via le site de l'école lorsque M. Somon disposera de plus de temps.

Il est rappelé que les parents peuvent accompagner leur enfant dans le couloir mais également dans la classe lors des temps d'accueil. Le professeur étant dans un temps d'accueil de sa classe et de sa mise en place, il est souhaitable pour tout problème qui demande de débattre, de prendre un rendez-vous.

9) Les actions pédagogiques 2017/2018 inscrites au projet d'école 2017/2020 :

- L'Opération « Cueillons la nature » (toute l'école) : cette action a été annulée car le verger de Monsieur Boulenger été fortement touché par le gel d'avril 2017.
- Escrime : 3 classes (CM1/ CE2, CE1/CP, GS)
Intervenant : Mr DELOISON
- Piscine (CM2, CM1/CE2, CE1/CP, GS)
Le vendredi de 10h à 11h
10 séances de janvier à mars pour les classes de Mme Lefèbre et Monsieur LOBRY,
10 séances avril à juin pour les classes de Monsieur SOMON et Madame LEFEBVRE.
Merci à la commune pour le financement de cette activité obligatoire et inscrite dans les programmes
- La soirée cabaret aura lieu le vendredi 23 février sur le thème du cirque et du théâtre

Chorale (CM1/CM2) : Le spectacle « Pantin, Pantine », conte musicale, est prévu le mardi 19 juin 2017 à la salle des fêtes de Felleries.

Intervenante : Mme DENIS de la Communauté de Communes.

- Gouter de Noël : Il aura lieu le vendredi 22 décembre à la salle des fêtes de Felleries. L'organisation reste à planifier.
- La fête du court métrage aura lieu cette année en mars 2018
- Les incorruptibles
- La classe de neige aura lieu du 28 janvier au 3 février 2018. Le coût par élève est de 554€. Pour rappel, la commune participe à hauteur de 150€, l'Amicale Laïque à hauteur de 80€, les parents 300€. Les actions ont permis de récolter 23 € par élève. Ce qui fait un total de 553€.
- La classe de CM2 ira à la rencontre des habitants de la mare en collaboration avec le Bolvert le lundi 14 mai.
- La fête des écoles sur le thème de « la machine à remonter le temps » aura lieu le samedi 26 mai 2018.
- Le concours des écoles fleuries en maternelle
- Un atelier Blues pour les classes de CP/CE1 et CE2/CM1.
- La participation au marché de Noël organisé par l'Amicale Laïque.

NB : d'autres sorties ou événements pourront voir le jour au cours de l'année.

10) Les fournitures scolaires

La subvention allouée cette année a été de 5 000€. Il reste aujourd'hui 270,56€.

Une subvention de 7,50€ par enfant de maternelle est alloué à l'achat des livres de Noël.

11) Les comptes de l'AEFF :

Au 13 novembre 2017 :

Sur le compte courant : 3 444,09€

Les subventions touchées depuis le début de l'année civile :

Commune : 2040€ de subventions transport

Education Nationale : 2 000€ de subvention artistique

Nous sommes dans l'attente de la facture de Guise et de la sortie au musée du verre.

Dons à l'AEFF : 846 € à la date du 13 novembre.

Frais bancaires (carte bleue) : 18,50€

Sur le livret A (classe de neige) : 3 215 ,91€

12) L'école à l'heure du numériques et des nouvelles technologies

Un grand merci à la mairie pour son soutien dans le développement et l'usage des nouvelles technologies.

Outre le site informatique, la classe de CM2 s'est vue dotée d'un TBI tactile. Aujourd'hui, l'école compte 14 ordinateurs en réseau, 2 TBI, un vidéo projecteur sur pied.

M SOMON profitera d'abord d'une formation sur l'utilisation propre du TBI le mercredi 22 novembre de 9h à 12h. Puis une seconde formation sur les suite de logiciels utilisables sur TBI aura lieu pour Monsieur LOBRY et M SOMON le 28 novembre.

13) Projet de fusion des écoles :

Mme Bernard indique que la Mairie souhaite remonter la maternelle dans l'école élémentaire à la rentrée de septembre 2018. Il est prévu d'installer la cantine en élémentaire par la suite.

Une rencontre avec un architecte, la mairie et SOMON aura lieu lundi 20 novembre, afin de discuter des possibilités.

14) Questions diverses

La cour de récréation :

Quand les gravats vont-ils être évacués?

La commune attend les directives de l'assurance suite à la présentation de plusieurs devis. L'évacuation des déchets est plus longue que prévue car la toiture était en amiante. Le cout est donc plus élevé

La voie publique

La question du stationnement est évoquée : Il est question de mettre la rue des écoles en sens unique et de procéder à des tracés pour les stationnements.

Fonctionnement de la garderie

Pourquoi des tickets pour la garderie ?

Car il y a beaucoup trop de factures impayées.

En maternelle, que faire avec les enfants dont les parents ne viennent pas les chercher ?

La mairie propose que l'enseignant passe un coup de fil en mairie qui enverra alors un personnel communal pour prendre en charge l'enfant.

Autre constat, très peu d'enfants la fréquente.

Mme LEFEBVRE pense que les parents étaient en début d'année perdus car aucune information sur le fonctionnement de la garderie n'avait été donné.

Si on a un imprévu, peut-on demander à ce que son enfant aille en garderie ?

Oui, bien sûr, mais le ticket sera à fournir.

La ponctualité

Monsieur SOMON insiste sur ce fait. Il est important d'être ponctuel car les portes sont fermées et seuls les professeurs ou les élèves peuvent venir ouvrir les portes.

Les représentants de parents ont demandé également que les enseignants respectent davantage les heures de sorties de classe. Monsieur SOMON promet qu'un effort allait être fait.